

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
02/07/2018

L'an deux mille dix huit et le neuf juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Présents : M. RAMEAU, Mmes GERARD SAINT-SUPERY, MM. AMOUROUX (Proc.), LIVOTI, Mmes DALLA-ANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO, Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH, Mme CAHUZAC

Absent excusé :
M. RIVIERE (Proc. M. AMOUROUX)

Absente : Mme TONELLO

D.C.M n° 7.3

Réfection allées cour Ecole Maternelle

Engagement de dépenses

Demande aide du Conseil Départemental.

Monsieur RAMEAU Roger a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la cour de l'école maternelle a été aménagée en 1978, il y a 40 ans. Il ajoute que les allées goudronnées sont aujourd'hui en partie soulevées par les racines des arbres et que le revêtement a disparu. Elles sont devenues dangereuses pour les petits élèves 2/5 ans car elles sont les causes de nombreuses chutes.

Monsieur le Maire explique qu'il a consulté l'entreprise Malet, titulaire du pool routier, pour examiner la situation et proposer une solution. Il relate la solution proposée et donne le montant du devis qui s'élève à 11 505 € H.T.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

D E C I D E à l'unanimité des membres présents

- de refaire complètement les allées de la cour de l'école maternelle ;
- de confier les travaux à l'entreprise Malet de Saint-Girons (09) pour un montant H.T de ONZE MILLE CINQ CENT CINQ EUROS (11 505 €) ;

.../...

.2-

- d'exiger que les travaux soient effectués avant la rentrée scolaire de septembre ;
- de demander l'aide du Conseil Départemental ;
- d'imputer la dépense sur le budget communal 2018.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le **12.07.2018**
Pour extrait conforme,
En Mairie, le 11 juillet 2018

Le Maire
C. SANS

